

Programme d'activités 2013

au service des politiques publiques de prévention du risque d'inondation

Adopté lors de l'Assemblée générale du 4 juillet 2012.

2013 est l'année de la mise en œuvre de la cartographie issue des dispositions de la Loi Grenelle 2 et de la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation

Pour le CEPRI, 2013 s'inscrit dans les dynamiques suivantes:

Maintenir l'attractivité des territoires,
S'adapter au changement climatique
Développer des démarches innovantes.

2013 introduira aussi des nouveaux projets dans des orientations soumises à l'avis des instances décisionnelles du CEPRI, pour traduire dans les faits, l'approche fondatrice du CEPRI affirmée : anticiper, c'est vital, s'adapter c'est capital et ne pas aggraver c'est fondamental !

De nouvelles thématiques explorées : gestion de crise avec la question particulière de l'évacuation des grandes villes et agglomérations, la prise en compte du changement climatique et de la gestion du trait de côte avec l'analyse de la notion de recul stratégique, le ruissellement urbain pluvial et enfin la structuration d'un réseau européen.

Le programme d'activité reposera en 2013, sur quatre axes :

- Représenter nationalement les collectivités territoriales, aux côtés des autres associations ;
- Accompagner les collectivités dans leurs projets sur la mise en œuvre des politiques locales ;
- Innover et développer de nouveaux outils à leur service ;
- Structurer un réseau européen.

Tout en s'appuyant sur les compétences d'un réseau d'experts pour asseoir les orientations scientifiques et techniques du CEPRI.

Représenter nationalement les collectivités

ü Mobiliser sur les outils 2013 de la Directive inondation

Veiller à ce que les collectivités soient associées, au premier rang des parties prenantes, à la mise en œuvre des outils de la directive inondation (stratégie nationale, cartographies...).

Informers les associations nationales de collectivités territoriales et assurer un lien avec l'Etat, sur la mise en œuvre de la stratégie nationale ainsi que la concertation des parties prenantes.

Aider à la compréhension des textes et des méthodes pour contribuer à une plus grande implication des collectivités territoriales dans l'ensemble de ces processus.

Produire des éléments de compréhension de l'enjeu des démarches en cours et de la nécessité de s'y impliquer, avec les associations nationales de collectivités territoriales dont l'AMF et l'AFEPTB

ü Apporter une expertise auprès de la Commission mixte inondation (CMI) et du Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs (COPRNM)

Apporter un appui aux représentants du CEPRI et, à leur demande, à ceux des autres associations nationales de collectivités, sur les dossiers de politique générale et sur la labellisation des projets au sein de la CMI.

Contribuer activement à la réflexion sur les textes réglementaires en émergence

Accompagner les collectivités dans leurs politiques locales

ü Appuyer les actions pilotes portées localement par des collectivités dans la perspective des futures stratégies locales de prévention

Anticiper la mise en œuvre des futures stratégies locales de prévention par un suivi de toutes les initiatives engagées en préfiguration des échéances de 2014.

Accompagner des projets pilotes qui font progresser les manières d'agir, en particulier les démarches d'aide à la décision : analyse coût-bénéfice (en particulier dans les projets PAPI et PSR) et méthodologie nationale d'analyse multi-critères (AMC).

ü Favoriser les échanges d'expériences entre acteurs opérationnels

Faire vivre des réseaux de capitalisation, de partage et de diffusion des bonnes pratiques en matière de gestion des inondations. Développer et élargir leur audience, avec une attention particulière vers :

- o Les porteurs de PAPI en cours et à venir, et leurs partenaires contractuels ;
- o Les collectivités territoriales engagées dans la gestion des ouvrages de protection
- o Les conseils régionaux et généraux confrontés à la gestion des déchets post catastrophe et aux questions de planification à grande échelle ;

Faire émerger de nouveaux réseaux, avec une attention particulière vers :

- o Les acteurs de l'organisation de la gestion de crise et plus particulièrement les grandes villes et les agglomérations soumises à des problématiques d'évacuation de masse ;
- o Les collectivités littorales confrontées à la gestion du trait de côte et plus particulièrement les outils permettant le recul stratégique.

ü Enrichir le centre de ressources au service des collectivités

A travers le site internet du CEPRI, la rédaction et la diffusion de notes sur les documents importants (rapports, décrets, circulaires) ainsi que la production et la diffusion de guides pédagogiques et appliqués aux problématiques rencontrées par les collectivités territoriales.

Innovier en développant de nouveaux outils : s'adapter pour vivre en zone inondable le long des cours d'eau et des littoraux

ü Sensibiliser les populations

Evaluation de l'efficacité des outils de sensibilisation : retours d'expériences (REX), analyse et recommandations.

ü Planifier durablement : gestion des territoires

Principes d'aménagement en zone inondable

Gestion du ruissellement urbain

Recul stratégique

ü Anticiper le retour à la normale du territoire

Accompagner des opérations pilotes pour tester et conforter la méthode de plan de continuité d'activité (PCA) adaptée aux collectivités territoriales et à leurs services. Rédaction d'un livret d'accompagnement du guide méthodologique PCA

ORSEC inondation

Evacuation des grandes villes et des agglomérations

Gestion des déchets post-catastrophe

ü Améliorer les connaissances

Dommages aux équipements publics

Structurer un réseau européen

ü Organiser un réseau de bonnes pratiques entre acteurs européens

ü Participer à des projets européens en cours